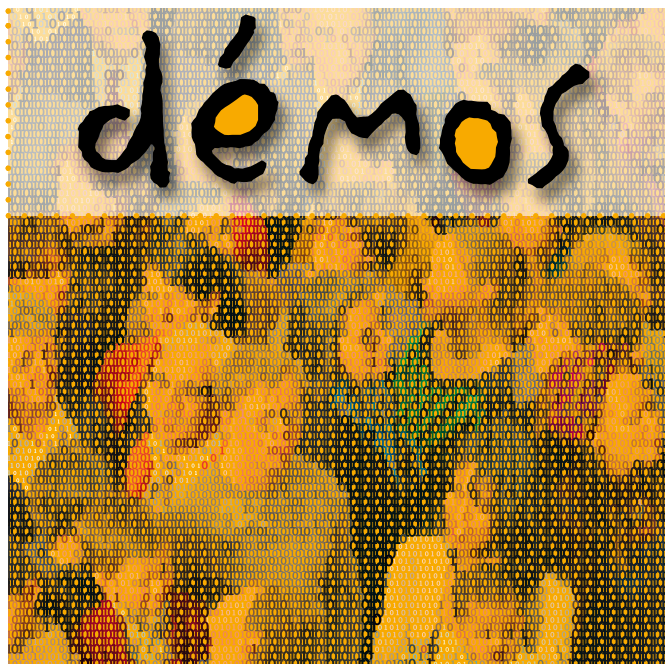




N° 2 Octobre 2014

NEWSLETTER

Informations démographiques

Editorial

Concilier activité professionnelle et vie familiale constitue un défi pour toute famille. Les solutions sont aussi variées que peuvent l'être les exigences individuelles et la situation de chaque ménage. Se pose alors la question de la garde des enfants – grands-parents, crèches, garderies ou mamans de jour – susceptible d'apporter une aide aux parents. Ce numéro de la Newsletter Demos se penche sur les **familles et leur organisation**. Diverses sources statistiques permettent de les décrire en offrant des visions transversales et longitudinales. Elles fournissent cependant des résultats légèrement différents selon les définitions utilisées.

Le premier article s'intéresse aux types de ménages dans lesquels les enfants ainsi que les jeunes vivent et étudient les fratries.

Grâce aux données longitudinales et transversales du Panel suisse de ménages, la contribution externe du Centre de compétences suisse en sciences sociales FORS analyse la répartition des tâches domestiques et parentales au sein des familles suisses au niveau international et selon le genre, ainsi que l'impact de l'entrée en parentalité sur la répartition de ces tâches.

Le troisième article fait une mise au point sur l'engagement des pères dans la sphère familiale et leur participation aux tâches domestiques et parentales.

Sachant que toujours plus de parents exercent une activité professionnelle, il est important de pouvoir mesurer les besoins en matière d'accueil extrafamilial des enfants ainsi que l'offre disponible. Le quatrième article fait le point sur les données disponibles et présente les problèmes rencontrés pour la mise en place d'une statistique de l'accueil extrafamilial des enfants.

Je vous souhaite une bonne lecture !

■ Fabienne Rausa, Office fédéral de la statistique

SOMMAIRE

Famille et organisation familiale

– Les enfants dans les ménages familiaux 2

– Partage des tâches domestiques et des tâches parentales dans les ménages suisses 4

– Participation des pères aux tâches domestiques et familiales 10

– Accueil extrafamilial des enfants en Suisse: réflexions et perspectives 12

Informations complémentaires 16

Les enfants dans les ménages familiaux

Les enfants et les jeunes constituent un groupe de population déterminant pour l'avenir de notre société. Ils sont au centre du présent article, qui décrit les ménages et leurs formes de vie. Dans quels types de ménage les enfants et les jeunes grandissent-ils aujourd'hui ? Avec combien de frères et sœurs ? Quelles différences observe-t-on entre la ville et la campagne ?

Ménages familiaux avec enfant(s)

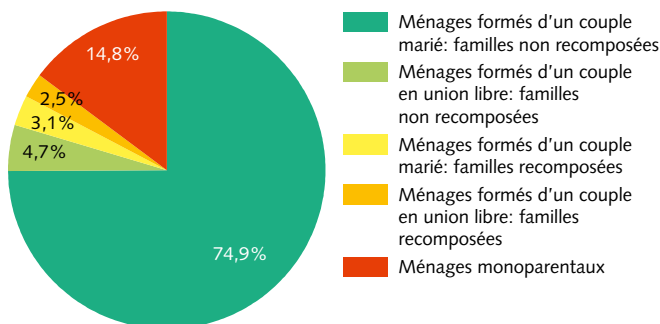
En 2012, il y avait en Suisse 1'044'800 ménages familiaux¹ avec au moins un enfant de moins de 25 ans². Une grande partie de ces ménages (79,6%) était composée de couples élevant leurs enfants biologiques ou adoptifs, c'est-à-dire de familles non recomposées. 94,1% de ces couples étaient mariés et 4,9% vivaient en union libre. 14,8% des ménages étaient des familles monoparentales, dans la plupart des cas de mères élevant seules leurs enfants (85,9% des ménages monoparentaux). Les familles recomposées représentent une part relativement faible (5,6%) des ménages familiaux. On parle de famille recomposée lorsqu'un ménage est formé d'un couple élevant au moins un enfant issu d'une relation précédente d'un des partenaires. Alors que dans les familles non recomposées, la majeure partie de couples sont mariés, c'est le cas d'un peu plus de la moitié seulement des couples dans les familles recomposées (55,7%).

En 2012, les ménages constitués d'un couple avec enfant(s) comptaient pour la plupart deux enfants (40,4%). Plus d'un tiers (34,0%) ne comptaient qu'un enfant et un quart environ (26,5%) en comptaient trois ou plus. Dans les familles monoparentales, les ménages comptant un enfant étaient proportionnellement les plus nombreux (41,4%), tandis que les ménages en ayant deux voire trois étaient moins nombreux que dans les ménages constitués d'un couple avec enfant(s). De même, le nombre d'enfants était légèrement plus important en moyenne dans cette dernière catégorie de ménages (2,0) que dans celle des ménages monoparentaux (1,8). Cette différence s'explique entre autres par le fait que, dans le cas des ménages monoparentaux, la famille aurait probablement continué de s'agrandir sans la séparation du couple ou le décès d'un des partenaires. De plus, les enfants qui vivent dans des familles monoparentales sont en moyenne un peu plus âgés, la séparation ou le divorce des parents ou le décès de l'un d'entre eux survenant généralement quelques années après leur naissance. La probabilité qu'un ou plusieurs membres de la fratrie ait déjà quitté le ménage est ainsi plus forte.

Dans les ménages constitués d'un couple avec enfant(s) (familles non recomposées seulement), on observe par ailleurs des différences entre les couples mariés et ceux en union libre: le nombre d'enfants des premiers est de 2,1 en moyenne, alors qu'il est de 1,5 chez les couples en union libre.

Ménages familiaux comptant au moins un enfant de moins de 25 ans par type de ménage, en 2012

G 1

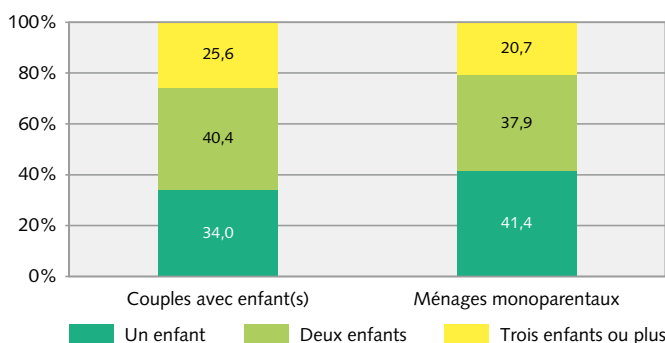


Source: OFS – RS

© OFS, Neuchâtel 2014

Ménages familiaux comptant au moins un enfant de moins de 25 ans selon le type de ménage et le nombre d'enfants, en 2012

G 2



Source: OFS – RS

© OFS, Neuchâtel 2014

Types de ménage

Un ménage privé correspond toujours à un logement dans lequel vit une personne seule ou un groupe de personnes. Les ménages privés se subdivisent en ménages familiaux et en ménages non familiaux. Les ménages familiaux englobent, en plus des couples (mariés) avec enfant(s) et des ménages monoparentaux, les couples (mariés) sans enfant et les couples du même sexe avec ou sans enfant(s). Ces derniers ne sont toutefois pas pris en compte dans cette analyse. Presque tous les ménages familiaux avec enfant(s) sont des ménages monofamiliaux, c'est-à-dire des ménages composés d'un noyau familial [couple avec enfant(s), parent avec enfant(s)]. Les ménages multifamiliaux, c'est-à-dire les ménages composés de deux noyaux familiaux indépendants l'un de l'autre, sont très peu nombreux en Suisse et leur composition se caractérise souvent par des constellations très spéciales, raison pour laquelle ils ne sont pas considérés dans cette analyse.

¹ Les données utilisées proviennent d'une enquête par échantillonnage (relevé structurel 2012) de sorte qu'il faudrait indiquer pour chaque chiffre un intervalle de confiance pour qu'il soit possible de déterminer la précision des résultats. Par souci de lisibilité, nous avons renoncé ici à indiquer l'intervalle de confiance.

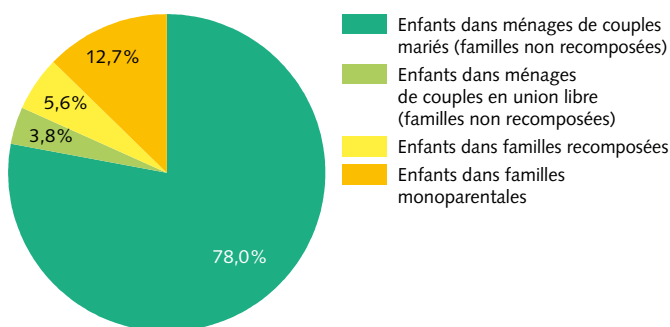
² Cette analyse porte sur les enfants et les jeunes âgés de moins de 25 ans qui vivent encore avec leurs parents.

La vie entre frères et sœurs

Si les formes de vie familiale ont changé avec le nombre croissant de familles monoparentales et de familles recomposées, aujourd'hui encore, la grande majorité (81,8%) des enfants de moins de 25 ans vivent dans des familles non recomposées. Les parents de ces enfants étaient mariés dans 95,4% des cas et vivaient en union libre dans 4,6% des cas. Les enfants grandissant dans un ménage monoparental ou dans une famille recomposée étaient toujours minoritaires en 2012 (12,7% et 5,6%).

Enfants de moins de 25 ans selon le type de ménage, en 2012

G 3



Source: OFS – RS

© OFS, Neuchâtel 2014

La plupart des enfants de moins de 25 ans vivaient avec au moins un frère ou une sœur³, près d'un cinquième (17,6%) dans un ménage sans frère ni sœur. La probabilité de grandir sans frères et sœurs est plus élevée chez les enfants qui vivent dans un ménage monoparental (25,6%).

A l'inverse, la part des enfants qui vivaient avec au moins deux frères et sœurs était de 41,3% dans les ménages constitués d'un couple avec enfant(s) et de 35,0% dans les ménages monoparentaux.

Statistique des ménages

La statistique des ménages présente la structure relationnelle des personnes qui vivent dans le même ménage le jour du relevé des données. Elle ne tient pas compte en revanche des relations existant au-delà du ménage avec un fils/une fille ou un frère/une sœur. Les frères et sœurs qui ont quitté le domicile familial ne sont donc pas pris en compte. Les données de cette statistique des ménages permettent d'identifier les différents types de ménages (ménage constitué d'un couple sans enfant, ménage constitué d'un couple avec enfant(s), etc.) et fournissent des indications sur les personnes, par exemple sur les enfants qui vivent dans le ménage constitué d'un couple avec enfant(s) ou le ménage monoparental.

Le relevé structurel ne porte que sur des personnes âgées d'au moins 15 ans. Les données utilisées dans cet article ne s'appuient donc pas toutes directement sur les informations tirées de ce relevé. Mais les indications sur la composition des ménages des personnes de 15 ans et plus renseignent sur la situation de vie des enfants qui vivent dans ces ménages. Les données saisies sont pondérées de manière à représenter l'intégralité de la population résidente permanente.

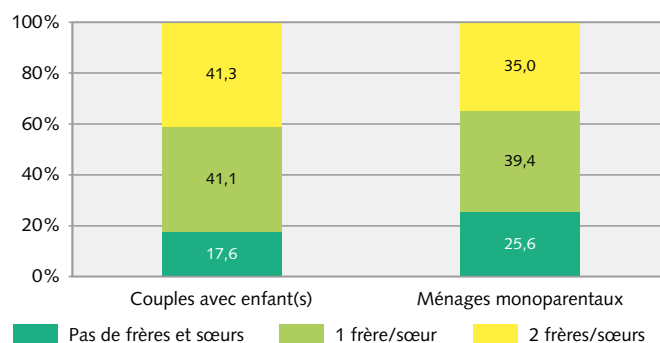
La part des enfants qui grandissent sans frère ni sœur est quelque peu surestimée dans ces données. C'est le cas notamment lorsqu'il s'agit d'enfants en bas âge, lesquels finissent souvent par avoir un ou plusieurs frères et sœurs. De plus, la statistique des ménages ne relève que la composition des ménages au moment de l'enquête et pas le nombre total d'enfants ayant vécu dans ces ménages. Les enfants plus âgés surtout ont probablement des frères et sœurs qui ont quitté le domicile familial et qui ne sont donc pas pris en compte dans les données de la statistique.

C'est ce qui ressort notamment lorsqu'on regroupe les enfants par groupes d'âges: la proportion d'enfants sans frère ni sœur atteint près d'un tiers (32,7%) chez ceux de 0 à 5 ans; elle tombe à 14,5% dans le groupe des 6 à 11 ans et 11,5% dans celui des 12 à 17 ans.

La part des enfants qui ont au moins deux frères et sœurs augmente par contre avec l'âge: en 2012, elle représentait un peu plus d'un cinquième (21,4%) des enfants de 0 à 5 ans, contre un peu plus de la moitié de ceux de 12 à 17 ans (51,1%) et de ceux de 18 à 24 ans (52,0%).

Enfants de moins de 25 ans selon le nombre de frères et sœurs et selon le type de ménage, en 2012

G 4

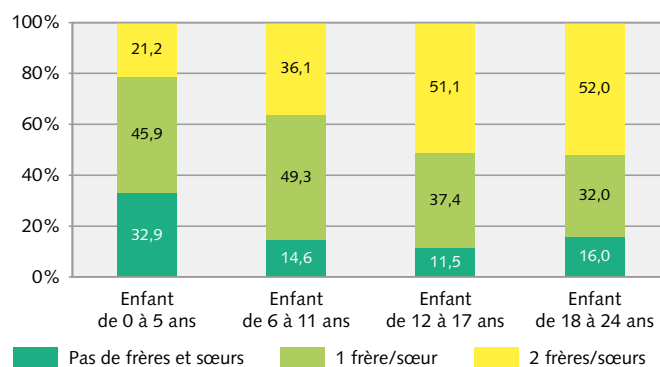


Source: OFS – RS

© OFS, Neuchâtel 2014

Enfants de moins de 25 ans selon le nombre de frères et sœurs, par groupes d'âges, en 2012

G 5



Source: OFS – RS

© OFS, Neuchâtel 2014

³ Sont considérés tous les membres de la fratrie qui vivent encore dans le ménage commun. Les frères et sœurs peuvent donc aussi avoir plus de 25 ans.

Disparités entre régions urbaines et régions rurales

La composition des ménages varie considérablement entre les régions urbaines et les régions rurales. Dans les grandes villes, près d'un quart seulement (22,6%) des ménages privés comp-
taient au moins un enfant de moins de 25 ans. La part corres-
pondante était nettement plus élevée dans les autres régions
urbaines (29,9%) et dans les régions rurales (32,5%).

Alors que dans les grandes villes, près d'un quart des enfants
(23,2%) vivaient sans frère ni sœur, c'était le cas de 18% des
enfants dans les régions urbaines et de 14,8% dans les régions
rurales. Les disparités étaient encore plus marquées dans
les ménages monoparentaux. Dans les grandes villes⁴, plus
d'un tiers des enfants (34,1%) n'avait ni frère ni sœur dans
le ménage, alors que c'était le cas d'un cinquième seulement
des enfants dans les régions rurales (20,5%). L'inverse vaut
pour les enfants vivant avec au moins deux frères et sœurs.
Près de la moitié des enfants vivant dans un ménage constitué
d'un couple avec enfant(s) étaient dans ce cas dans les régions
rurales, contre 39,5% dans les régions urbaines et 36,6%
dans les grandes villes. Dans cette catégorie, on distingue
donc avant tout les grandes villes et les autres régions urbaines
d'une part et les régions rurales d'autre part. Quant à la part
des enfants qui grandissent sans frère ni sœur, elle est nette-
ment plus élevée dans les six grandes villes que dans les autres
régions urbaines et les régions rurales.

Dans les ménages monoparentaux, c'est aussi à la cam-
pagne que la part des enfants vivant avec au moins deux frères
et sœurs était la plus importante (38,8%). Dans les régions
urbaines et les grandes villes, cette part était de respectivement
34,9% et 29,7%.

Les données disponibles ne permettent pas de déterminer
si les grandes familles quittent les grandes villes pour aller s'ins-
taller dans d'autres régions urbaines ou à la campagne, avant
tout en raison du manque de logements adaptés, notamment
de maisons individuelles, et de leur prix ou si le fait qu'il y ait
plus d'enfants à la campagne s'explique plutôt par des diffé-
rences de caractéristiques sociodémographiques, de valeurs et
d'attitudes.

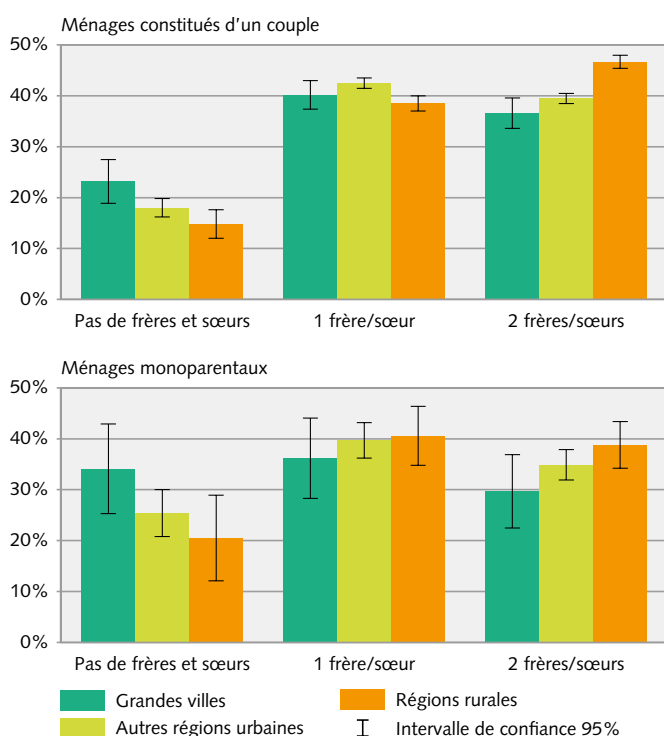
Conclusion

Les présents résultats montrent que la plupart des enfants gran-
dissent aujourd'hui encore avec au moins un frère ou une sœur.
La probabilité de grandir sans frère ni sœur est plus élevée pour
les enfants qui vivent dans un ménage monoparental. De plus,
la proportion d'enfants qui vivent sans frère ni sœur est nette-
ment plus importante dans les grandes villes que dans les autres
régions urbaines et dans les régions rurales, alors que celle des
enfants qui grandissent avec au moins deux frères et sœurs est
bien plus grande dans les régions rurales.

■ Andrea Mosimann, Office fédéral de la statistique

Enfants de moins de 25 ans selon le nombre de frères et sœurs, dans les grandes villes, les autres régions urbaines et les régions rurales, en 2012

G 6



Source: OFS – RS

© OFS, Neuchâtel 2014

Partage des tâches domestiques et des tâches parentales dans les ménages suisses

En Suisse comme dans de nombreux autres pays, la participa-
tion des femmes à la vie active va en augmentant. La plupart
d'entre elles travaillent à temps partiel, tandis que la majorité
des hommes ont des emplois à plein temps. Compte tenu de
cette situation, nous allons essayer de répondre, dans le pré-
sent article, aux questions suivantes: qui fait le travail domes-
tique et qui s'occupe des enfants quand l'homme et la femme
travaillent? Ces tâches sont-elles réparties de manière égale
au sein des couples?

Introduction

La question du partage des tâches domestiques et des tâches
parentales au sein des couples n'est pas nouvelle, mais elle a
pris une importance croissante dans les pays européens et en
Suisse. L'intérêt pour cette question s'explique en partie par
l'attention de plus en plus grande qui est portée à l'égalité des
sexes. Mais il s'explique aussi par les transformations que
connaît la famille, par la hausse du niveau de formation des
femmes et par leur plus grande participation au marché du tra-
vail. D'autres facteurs, tels que des difficultés financières ou
un manque de flexibilité des emplois, peuvent aussi expliquer
que les deux partenaires soient obligés de travailler.

⁴ Sont considérées comme de grandes villes les communes de plus de
100'000 habitants soit Zurich, Genève, Bâle, Lausanne, Berne et Winterthur
(état au 31.12.2012). Les autres régions urbaines englobent toutes les autres
communes qui font partie d'un agglomération, conformément à la définition
en vigueur depuis l'an 2000, de même que les villes isolées telles que Lyss,
Langenthal, Einsiedeln, Davos et Martigny. Toutes les autres communes qui ne
font pas partie d'une agglomération sont comptées dans les régions rurales.

La participation plus élevée des femmes à la vie active au cours des dernières décennies a entraîné une augmentation du nombre des ménages où l'homme et la femme ont une activité professionnelle. Si le partage des tâches domestiques continue d'être lié au genre dans la plupart des pays européens, le temps que les femmes y consacrent a diminué. Inversement, les hommes consacrent plus de temps à ces activités, sans pour autant que cette hausse ne compense totalement la baisse observée chez les femmes. En Suisse, par exemple, les hommes consacraient 17,3 heures par semaine aux tâches domestiques en 2013 (contre 15,7 heures en 1997) et les femmes 27,5 heures en 2013 (31,4 heures en 1997⁵). Compte tenu de cette tendance, nous devrions nous poser la même question à propos de la Suisse que celle que Bianchi et ses coauteurs (2000) se posaient s'agissant des Etats-Unis: *Is anyone doing the housework?* Autrement dit: y a-t-il quelqu'un qui s'occupe du travail domestique?

Dans cet article, nous étudions la répartition selon le sexe des tâches domestiques et des tâches parentales en Suisse, sur la base des données du Panel suisse de ménages (PSM), de l'European Social Survey (ESS) et de statistiques de l'OFS (en particulier de l'enquête sur la population active ESPA) et de l'OCDE. Nous commençons par donner un aperçu du classement de plusieurs pays européens en matière de partage des tâches domestiques, Suisse comprise. Nous analysons ensuite la conciliation travail et famille dans les ménages suisses. Puis, nous verrons comment la présence d'enfants influence la manière dont les ménages concilient travail et famille. En conclusion, nous évoquerons les implications politiques de nos observations.

Le partage des tâches domestiques en comparaison internationale

Comparé à celui d'autres pays européens, le taux d'activité des femmes est élevé en Suisse. Il a progressé entre 2005 et 2012 (cf. graphique G7). Les femmes représentaient 45% de la population active de la Suisse en 2012 (OFS 2013b), mais la plupart d'entre elles travaillaient à temps partiel (60%) (OFS 2014), faisant de la Suisse l'un des pays d'Europe qui compte la plus forte proportion de temps partiels chez les femmes.

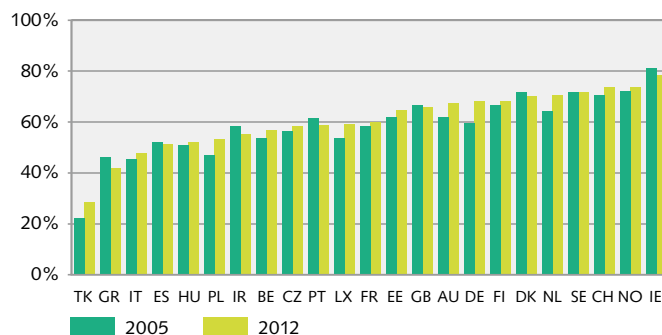
Le graphique ci-dessous montre que les femmes consacrent plus de temps que les hommes aux tâches domestiques, quel que soit le pays, et que l'écart entre les sexes est encore considérable d'un pays à l'autre (cf. graphique G8).

Les femmes grecques et celles d'Europe de l'Est consacrent le plus de temps aux tâches domestiques. A l'autre extrême, on trouve les femmes d'Europe du Nord. La Suisse occupe une place intermédiaire. L'écart entre les sexes est le moins grand dans les pays d'Europe du Nord. Les femmes consacrent ainsi en moyenne 6 à 7 heures de plus que les hommes aux tâches domestiques en Suède, en Norvège, en Estonie, au Danemark et en Finlande. L'écart est en revanche le plus grand, plus de 15 heures par semaine, dans les pays d'Europe du Sud (Espagne, Chypre, et Grèce) et d'Europe de l'Est (Pologne, Hongrie, Croatie). La Suisse se situe à nouveau entre les deux extrêmes, avec une différence de 12 heures environ par semaine entre les hommes et les femmes.

⁵ Ces chiffres proviennent du module «travail non rémunéré» de l'enquête suisse sur la population active (ESPA). Il importe de savoir qu'il y a eu une rupture dans la série des données entre 2007 et 2010. S'il n'y avait pas eu cette rupture, on arriverait probablement à la conclusion que la baisse du temps consacré par les femmes aux tâches domestiques et aux tâches parentales est plus que compensée par l'augmentation du temps consacré par les hommes à ces tâches.

Taux d'activité des femmes en % de la population de sexe féminin (âgée de 15 à 64 ans)

G 7



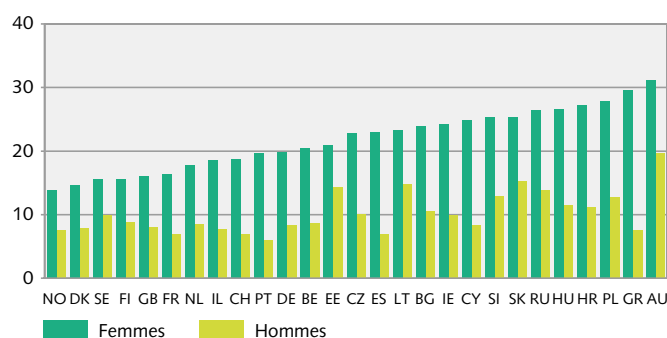
Note: TK=Turquie, GR=Grèce, IT=Italie, ES=Espagne, HU=Hongrie, PL=Pologne, IR=Irlande, BE=Belgique, CZ=République tchèque, PT=Portugal, LX=Luxembourg, FR=France, EE=Estonie, GB=Royaume-Uni, AU=Autriche, DE=Allemagne, FI=Finlande, DK=Danemark, NL=Pays-Bas, SE=Suède, CH=Suisse, NO=Norvège, IE=Islande

Source: OCDE

© OFS, Neuchâtel 2014

Nombre d'heures consacrées au travail domestique par semaine en Europe, en 2010

G 8



Note: NO=Norvège, DK=Danemark, SE=Suède, FI=Finlande, GB=Royaume-Uni, FR=France, NL=Pays-Bas, IL=Israël, CH=Suisse, PT=Portugal, DE=Allemagne, BE=Belgique, EE=Estonie, CZ=République tchèque, ES=Espagne, LT=Lettonie, BG=Bulgarie, IE=Irlande, CY=Chypre, SI=Slovénie, SK=Slovaquie, RU=Russie, HU=Hongrie, HR=Croatie, PL=Pologne, GR=Grèce, AU=Autriche

Source: ESS 2010, données pondérées

© OFS, Neuchâtel 2014

Ces différences, qui peuvent s'expliquer par les écarts entre les niveaux de vie des pays, sont aussi dues à d'autres facteurs. En effet, des politiques familiales similaires ne produisent pas nécessairement les mêmes effets dans des contextes différents. Il convient par conséquent de tenir compte des politiques existant en matière de garde des enfants, d'égalité des sexes et d'emploi en plus de la politique familiale (Neyer 2006).

Partage des tâches domestiques en Suisse

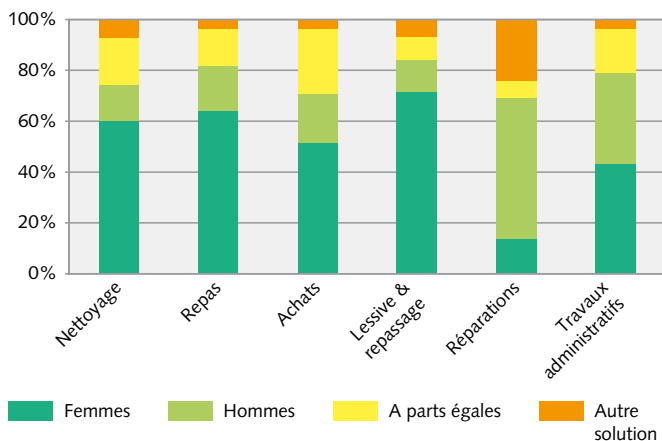
En Suisse, le modèle de famille le plus courant en 2013 est celui de l'homme travaillant à plein temps et de la femme travaillant à temps partiel⁶. C'est le cas d'un ménage sur deux ayant au moins un enfant de moins de 7 ans. Le modèle traditionnel – homme travaillant à plein temps et femme au foyer – représente 29% des ménages ayant au moins un enfant de moins de 7 ans. A mesure que les enfants grandissent, les femmes participent davantage au marché du travail, tout en continuant d'assumer le gros des tâches domestiques et parentales. La proportion des couples qui se partagent ces tâches de manière égale n'est pas très élevée: 18% des ménages ayant au moins un enfant de moins de 7 ans (OFS 2013a; source: ESPA). La question décisive qui se pose est dès lors la suivante: si, dans la majorité des couples, les deux adultes ont une activité rémunérée, comment se répartissent-ils les tâches domestiques et parentales? Cette question a déjà été étudiée par l'Office fédéral de la statistique (OFS 2003). Il ressort de l'étude en question que le partage des tâches domestiques est lié à un certain nombre de facteurs tels que le niveau d'éducation de la femme, le fait qu'elle exerce une activité rémunérée ou non, le niveau de revenu du ménage et la contribution de la femme au revenu du ménage.

Afin d'examiner le partage des tâches domestiques entre les parents, nous avons sélectionné les six types d'activité suivants: 1) nettoyer et ranger, 2) préparer les repas, 3) faire les achats, 4) faire la lessive et le repassage, 5) faire des réparations et autres travaux manuels et 6) s'occuper des tâches administratives.

Le graphique G9 présente les différentes tâches effectuées au sein du ménage, la façon dont les couples se les répartissent et le recours éventuel à une aide externe.

Partage des tâches domestiques au sein des couples en Suisse, en 2012

G 9



Source: PSM 2012, données pondérées

© OFS, Neuchâtel 2014

Panel suisse de ménages

Le Panel suisse de ménages (PSM) est une enquête longitudinale réalisée par le Centre de compétences suisse en sciences sociales FORS et financée par le Fonds national suisse de la recherche scientifique. L'objectif principal de cette enquête est d'observer le changement social, notamment la dynamique de l'évolution des conditions de vie et des mentalités de la population en Suisse. Il s'agit d'une enquête de panel annuelle, réalisée auprès d'un échantillon aléatoire de ménages vivant en Suisse et interrogés plusieurs années consécutives. Tous les membres du ménage sont interviewés. La collecte de données a débuté en 1999 avec un échantillon de 5074 ménages et 12'931 individus. En 2004, un deuxième échantillon constitué de 2538 ménages et 6569 individus a été ajouté. La base de données du PSM couvre actuellement les années 1999 à 2012 (www.swisspanel.ch).

Non seulement les femmes effectuent plus de travail domestique que les hommes, mais le type de tâches qu'elles exécutent diffère aussi. Les femmes consacrent ainsi plus de temps que les hommes au nettoyage, à la préparation des repas, aux achats, à la lessive et au repassage. Les hommes quant à eux consacrent plus de temps à la réparation d'objets. De manière générale, les femmes s'acquittent des tâches les plus gourmandes en temps – cuisine, nettoyage, lessive et repassage – qui sont aussi les moins gratifiantes et les plus astreignantes parce qu'elles ne peuvent pas être différées (Henchoz and Wernli 2013). Les hommes, en revanche, se chargent davantage de tâches occasionnelles telles que des réparations, et ils font également plus de travaux administratifs (Bianchi et. al. 2000).

Il se pourrait que des erreurs entachent certaines réponses de cette statistique parce qu'un seul membre du ménage (la personne de référence, qui peut être un homme ou une femme) rend compte du partage des tâches domestiques. Nous faisons, par conséquent, la distinction entre les réponses des femmes et celles des hommes.

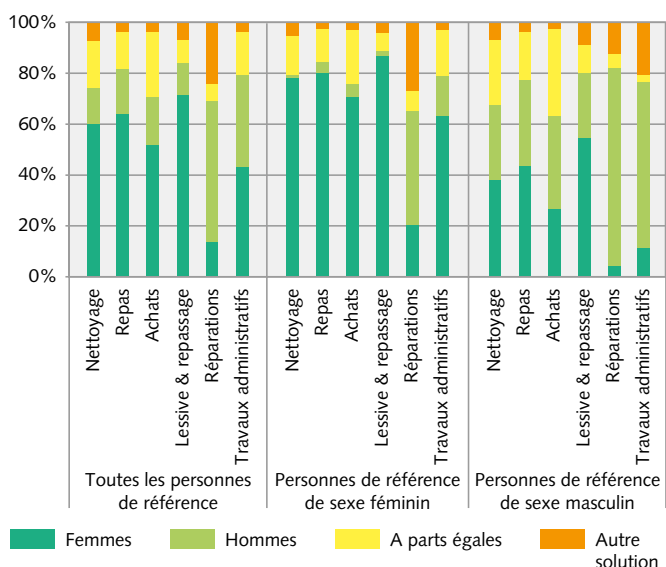
Le graphique G10 présente les réponses de toutes les personnes de référence, quel que soit leur sexe, sur le partage des tâches domestiques dans leur ménage. Le tiers gauche du graphique montre que les femmes accomplissent la plus grande partie de ces tâches, à l'exception des réparations. Les deux tiers restants du graphique font apparaître une grande discordance entre les réponses des hommes et celles des femmes. Ces différences peuvent avoir plusieurs origines: surestimation par la personne interrogée de son propre travail domestique, surestimation du travail fait par le partenaire, sous-estimation de son propre travail ou sous-estimation du travail du partenaire. Une raison qui peut expliquer cette surestimation de la propre participation est la désidérabilité sociale: la personne cherche à donner une image positive d'elle-même aux autres, interviewer compris. Selon des études précédentes (Strub and Bauer 2002, Henchoz and Wernli 2013), les hommes tendent davantage à surestimer leur contribution au travail domestique que les femmes. Il se peut aussi que les femmes, qui prennent habituellement une part plus grande aux tâches domestiques, n'aient pas besoin de le surestimer, alors que les hommes sont soucieux de correspondre à l'image de l'époux qui aide sa partenaire même s'ils ne participent pas beaucoup au travail domestique (Geist 2010).

Pour rendre justice aux hommes, il convient de préciser que des études précédentes sur le travail non rémunéré en Suisse (OFS 2013a) ont montré que la participation des hommes aux tâches domestiques et parentales dépendait du nombre d'heures consacrées au travail professionnel: moins il est élevé, plus ils s'impliquent dans le travail domestique et parental.

⁶ Nous considérons ici les couples ayant des enfants. Les couples sans enfant ne sont pas pris en compte.

Réponses des hommes et des femmes sur le partage des tâches domestiques dans les couples en Suisse, en 2012

G 10



Source: PSM 2012, données pondérées

© OFS, Neuchâtel 2014

D'autres facteurs peuvent expliquer leur participation plus ou moins grande: le nombre d'heures de travail professionnel de la femme et l'âge de l'enfant le plus jeune. Dans le cas où les femmes avec des enfants en bas âge ont des taux d'occupation élevés, la probabilité est plus grande que leurs partenaires s'acquittent davantage des tâches domestiques et parentales. Cependant, le rôle des deux partenaires est relativement différent au sein de l'union. La charge de travail totale (travail rémunéré + travail domestique + travail parental) de la mère et du père au sein d'un couple ayant au moins un enfant en bas âge est presque identique. En 2013, par exemple, dans les couples dont l'enfant cadet avait moins de 7 ans, la mère travaillait en moyenne 68,2 heures par semaine et le père 70 heures. En d'autres termes, leur charge de travail était pratiquement égale.

La parentalité influence-t-elle le partage des tâches dans les ménages ?

Les données statistiques d'études transversales peuvent fournir une idée de la situation à un moment donné, mais ne se prêtent pas à l'analyse des effets de causalité sur le long terme. Pour déterminer si l'arrivée du premier enfant génère des changements dans le partage des tâches domestiques au sein des ménages, par exemple, on ne se réfère pas aux données d'études transversales. On examinera plutôt si l'on observe des différences dans le partage de ces tâches entre les couples sans enfant et ceux avec enfant(s). Si le travail domestique était déjà réparti inégalement entre les partenaires avant l'arrivée du premier enfant, on ne pourra toutefois pas conclure que cet événement a eu un impact. Le fait de disposer de données de panel ou longitudinales, comme celles du PSM, nous permet néanmoins d'examiner la situation pour les mêmes couples, avant et après l'arrivée des enfants, et de déterminer si l'arrivée du premier enfant a eu une influence sur le partage des tâches domestiques. Question que nous aborderons ci-après avec celle de la participation à la vie active.

La parentalité est souvent considérée comme une cause importante des inégalités entre les hommes et les femmes dans la répartition du temps de travail (Sanchez and Thomson 1997). L'arrivée du premier enfant augmente la charge générale de travail domestique et demande du temps, des soins et des moyens financiers (Henchoz and Wernli 2010, Neilson and Stanfors 2014). Pour Becker (1981), le but des individus est de maximiser le revenu global du ménage. Les hommes touchent généralement un salaire plus élevé et participent davantage au marché du travail, ce qui les prédispose au travail rémunéré. Le travail non rémunéré, lorsqu'il se compose pour une bonne part de tâches domestiques et parentales, revient alors plutôt aux femmes (Neilson and Stanfors 2014).

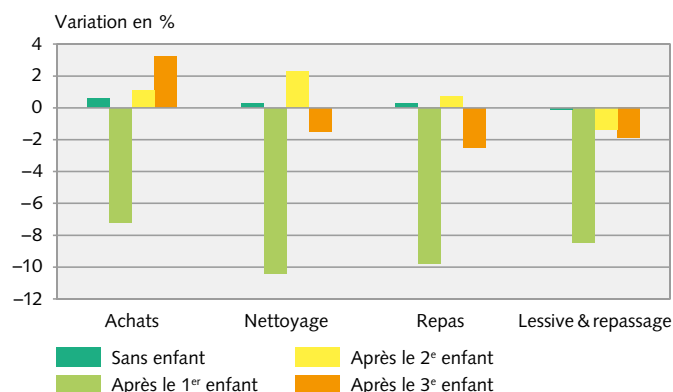
Nos résultats empiriques renforcent cette approche théorique. Le graphique G 11 montre ce qui change à mesure que le nombre d'enfants augmente dans un ménage. La participation des hommes aux achats varie de moins de 1% si le couple reste sans enfant et le changement le plus marqué se produit à l'arrivée du premier enfant. Les hommes réduisent leur participation aux travaux de nettoyage de plus de 10% par rapport à l'année précédente, lorsque le couple n'avait pas encore d'enfant.

Par conséquent, le passage à la parentalité accroît les inégalités entre les sexes dans le partage des tâches domestiques et parentales: la contribution des hommes diminue nettement, toutes tâches domestiques confondues. On n'observe pas de grand changement à l'arrivée du deuxième enfant dans le partage des tâches, qui reste inégal. Par contre, l'arrivée du troisième enfant et des suivants tend à faire diminuer la participation des hommes au travail domestique, sauf pour les achats. Faire les courses avec trois enfants n'est pas des plus aisés, raison pour laquelle certaines mères préfèrent probablement déléguer cette tâche à leur partenaire et s'occuper d'autres travaux à la maison.

Pour évaluer la charge de travail des hommes et des femmes, il faut également prendre en compte le nombre d'heures de travail rémunéré des partenaires avant l'arrivée du premier enfant.

Changement dans la participation des hommes aux tâches domestiques telles que les achats, le nettoyage, la cuisine et la lessive à l'arrivée d'un (ou autre) enfant, entre 1999 et 2012

G 11

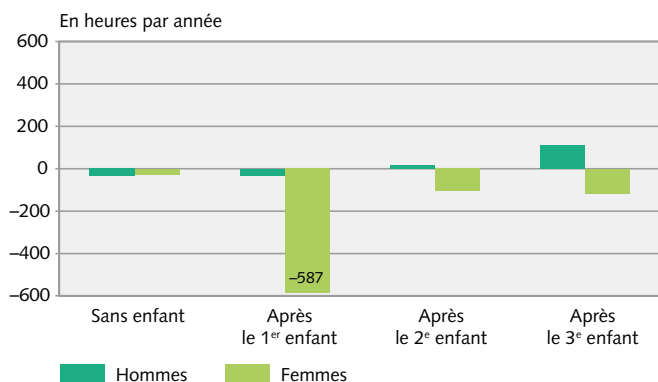


Source: PSM 1999-2012, données pondérées

© OFS, Neuchâtel 2014

Le graphique G 12 montre que le changement le plus marqué concerne le nombre d'heures de travail rémunéré des femmes à l'arrivée du premier enfant: elles travaillent en moyenne environ 600 heures de moins par année. Ce nombre diminue ensuite encore légèrement avec le deuxième et le troisième enfants. En revanche, le nombre annuel d'heures de travail rémunéré ne change pas considérablement chez les hommes. Il ne fait qu'augmenter légèrement après l'arrivée du troisième enfant.

Variation du nombre annuel d'heures de travail rémunéré des hommes et des femmes, entre 1999 et 2012 G 12



Source: PSM 1999–2012, données pondérées

© OFS, Neuchâtel 2014

En résumé, il semble que le passage à la parentalité se traduise par des parcours différents pour les hommes et les femmes. La vie des premiers en est moins affectée que celle des secondes. Les femmes diminuent leur nombre d'heures de travail rémunéré pour se consacrer davantage aux tâches domestiques et parentales.

La répartition inégale des tâches domestiques entre les hommes et les femmes va croissant au cours de la vie. Ceci n'est pas un phénomène spécifique à la Suisse, puisque d'autres chercheurs arrivent aux mêmes conclusions en Italie, en France, en Suède et aux Etats-Unis par exemple (Anxo et al. 2011). En général, l'écart entre les sexes est moins marqué au début de la relation, mais il se creuse avec la parentalité. Il diminue à nouveau à l'âge de la retraite. Toutefois, Anxo et ses collègues ont observé que des politiques favorisant l'égalité des genres et la conciliation entre travail et famille peuvent contribuer à réduire les inégalités entre les sexes. Sur les quatre pays pris en compte, celles-ci sont par exemple les moins marquées en Suède pour ce qui est de la répartition du temps de travail entre homme et femme, mais les plus importantes en Italie.

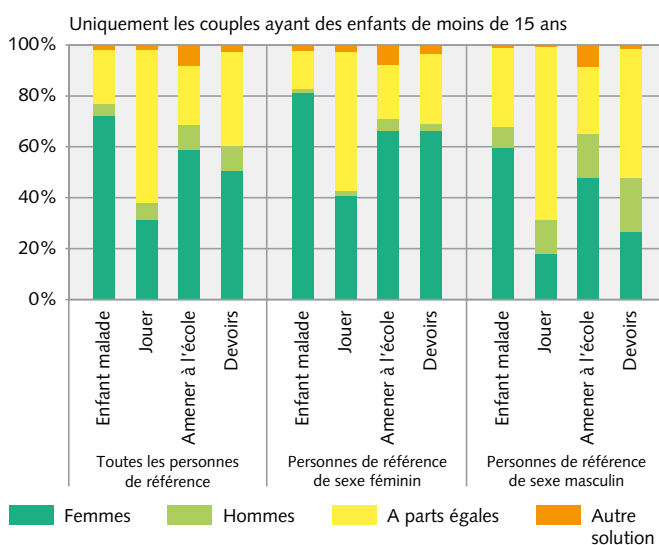
La Suisse est à la traîne en ce qui concerne la politique familiale favorisant l'égalité des sexes par rapport à la Scandinavie ou à certains pays d'Europe occidentale. Ces inégalités peuvent avoir des conséquences à long terme sur le taux moyen de fécondité, certaines femmes pouvant décider d'avoir moins d'enfants voire renoncer à en avoir. Le taux de fécondité est bas dans les pays où les inégalités entre les sexes sont importantes (Allemagne, Italie, pays d'Europe de l'Est), alors qu'il est plus haut dans ceux qui favorisent l'égalité des sexes (Suède, Norvège, Finlande, Islande et Danemark; Rindfuss et al. 2010).

Le partage des tâches parentales en 2012

Bien que l'arrivée des enfants accroisse les inégalités dans le partage des tâches, les pères s'impliquent de plus en plus dans l'éducation des enfants, comme le montrent les résultats de notre analyse qui porte sur quatre activités liées aux tâches parentales: 1) s'occuper des enfants malades, 2) jouer avec les enfants ou partager des loisirs avec eux, 3) amener les enfants à la crèche ou à l'école, 4) aider les enfants à faire leurs devoirs.

Le graphique G 13 montre que les femmes tendent davantage à s'occuper des tâches liées à l'éducation des enfants que les hommes. On observe toutefois des différences selon la nature des tâches: les femmes et les hommes passent presque autant de temps les uns que les autres à jouer avec les enfants. L'écart se creuse le plus lorsqu'il s'agit de s'occuper d'un enfant malade, tâche qui revient le plus souvent à la mère.

Partage des tâches parentales au sein des couples selon le sexe, en 2012 G 13



Source: PSM 2012, données pondérées

© OFS, Neuchâtel 2014

En ce qui concerne la perception du temps investi dans les tâches parentales, l'écart observé entre les sexes est similaire à celui observé pour les tâches domestiques: les hommes semblent aussi surestimer leur participation aux tâches parentales. Cela s'explique en partie par leur désir de s'inscrire non seulement dans le modèle du partenaire qui soutient sa conjointe dans les tâches domestiques, mais aussi dans celui du bon père.

L'activité professionnelle des femmes influe sur le temps qu'elles investissent dans les tâches domestiques (Bianchi et al. 2000). Depuis que la participation des femmes au marché du travail s'est accrue, le temps restant pour les tâches domestiques s'est réduit. Les options qui se présentent sont les suivantes: une partie de ces tâches sont déléguées à d'autres membres du ménage (le partenaire, les enfants) ou à des proches (les grands-parents, p. ex.), ou la famille recourt aux offres du marché des services domestiques (Lewin-Epstein et al. 2006).

Résumé et conclusions

La répartition traditionnelle des tâches domestiques et parentales est encore largement répandue en Suisse, bien que la participation des femmes au marché du travail soit parmi les plus élevées d'Europe. Cependant, 60% des femmes actives occupées travaillent à temps partiel et apportent ainsi une contribution accessoire au revenu du ménage. Le partage traditionnel des tâches se renforce avec l'arrivée du premier enfant. S'il ne s'agit pas d'un phénomène spécifique à la Suisse, le manque de possibilités de garde d'enfants contribue à maintenir cette répartition inégale des tâches entre les femmes et les hommes.

La présente étude met en évidence non seulement le partage inégal entre les femmes et les hommes des tâches domestiques et parentales, mais aussi des différences liées à la nature de ces tâches. Les hommes tendent davantage à participer à des tâches plus «agréables», telles que jouer avec les enfants, ou à accomplir des travaux occasionnels de réparation ou d'entretien.

Nos résultats vont dans le même sens que ceux d'autres études antérieures (Geist 2010, Strub and Bauer 2002, Henchoz and Wernli 2013). Nous observons également que les hommes surestiment leur participation aux tâches tant domestiques que parentales. On peut supposer que cela a affaire avec l'évolution des attentes de la société: les hommes essaient aujourd'hui de suivre le modèle du bon mari et du bon père, au moins dans leurs déclarations (Geist 2010, Strub and Bauer 2002, Henchoz and Wernli 2013). Il serait intéressant d'analyser plus en détail cette contradiction entre les deux sexes.

Si l'on tient compte des comparaisons internationales, on s'aperçoit que le partage des tâches domestiques est plus inégal entre les femmes et les hommes en Suisse que dans les pays qui favorisent l'égalité dans leur politique familiale, comme les pays scandinaves et la France. En ce qui concerne la répartition entre l'homme et la femme des tâches domestiques et des tâches parentales, la situation est tout de même plus favorable en Suisse que dans les pays de l'est et du sud de l'Europe.

■ Céline Schmid Botkine, Ivett Szalma, Oliver Lipps, FORS

Références

- Anxo, D.; Mencarini, L.; Pailhé, A.; Solaz, A.; Tanturrie, M. L.; Flood L. (2011), Gender Differences in Time Use over the Life Course in France, Italy, Sweden, and the US. *Feminist Economics*. 17(3), 159–195.
- Becker, Gery, S. (1981), *A Treatise on the Family*. Harvard University Press, Cambridge, USA.
- Bianchi, S. M.; Milkie, M. A.; Sayer, C. L.; Robinson J. P. (2000), Is anyone doing the housework? Trends in gender division of household labour, In *Social Force*, 79 (1), 191–228.
- Blanpain, N. (2006), Garder et faire garder son enfant. In *Données sociales: la société française – Edition 2006*, 77–83.
- Geist, C. (2010), Men's and women's reports about housework, In Treas, J. and Drobni S.(ed.) *Dividing the domestic. Men, Women, and Household Work in Cross-National Perspective*, Stanford University Press, Stanford, California.
- Evertsson, M. (2014), Gender ideology and the sharing of housework and child care in Sweden, In *Journal of Family Issues*, 35(7), 927–949.
- Henchoz, C.; Wernli, B. (2013), Satisfaction with division of household tasks in Switzerland: A longitudinal approach, In *Population*, 68 (4), 533–556.
- Henchoz, C.; Wernli, B. (2010), Cycle de vie et travaux ménagers en Suisse. L'investissement ménager des hommes et des femmes lors des étapes de la construction familiale, In *Swiss Journal of Sociology*, 36 (2), 235–257.
- Lewin-Epstein, N., Stier, H., Braun, M. (2006), The division of household labor in Germany and Israel, In *Journal of Marriage and Family*, 68(5), 1147–1164.
- Neilson, J.; Stanfors, M. (2014), It's about time! Gender, parenthood and household division of labour under different welfare regimes, In *Journal of Family Issues*, 35(8), 1066–1088.
- Neyer, G. R. (2006), Family policies and fertility in Europe: fertility policies at the intersection of gender policies, employment policies and care policy. MPIDR Working Paper WP-2006-010, 31 pages.
- OECD Family Database (2011): Télécharger: <http://www.oecd.org/social/soc/oecdfamilydatabase.htm> (25.05.2014)
- OFS (2003), Répartition des tâches au sein du ménage, extrait de *Vers l'égalité? La situation des femmes et des hommes en Suisse. Troisième rapport statistique*, Neuchâtel.
- OFS (2013a), *Les pères engagés dans la sphère domestique et familiale*. Module sur le travail non rémunéré 2010 de l'enquête suisse sur la population active, Neuchâtel.
- OFS (2013b), *Indicateurs du marché du travail 2013*, Neuchâtel.
- OFS (2014), Activité professionnelle et temps de travail – Indicateurs. Télécharger: www.statistique.ch → Thèmes → 03–Travail, rémunération → Activité professionnelle et temps de travail → Indicateurs → Personnes actives occupées → Plein temps, temps partiel (25.05.2014)
- Régnier-Loilier, A. (2009), Does the birth of child change the division of household tasks between partners? In *Population and Societies*, 461.
- Rindfuss, R. R.; Guilkey, D. K.; Morgan, S. P.; Kravdal, Ø. (2010), Child-care availability and fertility in Norway, In *Population and Development Review*, 36, 4, 725–748.
- Sanchez, L.; Thomson E. (1997), Becoming mother and fathers. Parenthood, gender and the division of labour, In *Gender and Society*, 11(16), 742–772.
- Strub, S. & Bauer, T. (2002), Wie ist die Arbeit zwischen den Geschlechtern verteilt? Eine Untersuchung zur Aufteilung von unbezahlter und bezahlter Arbeit in der Schweiz und im internationalen Vergleich. Bern: Eidgenössisches Büro für die Gleichstellung von Mann und Frau.

Participation des pères aux tâches domestiques et familiales

Il est aujourd'hui nettement plus rare qu'il y a 20 ans qu'une mère n'ait pas d'activité professionnelle (24% en 2013 contre 47% en 1992). Quant aux pères, ils sont plus nombreux qu'à l'époque à travailler à temps partiel (8,9% en 2013 contre 2,8% en 1992). Dans les ménages constitués d'un couple dont le plus jeune enfant a moins de 15 ans, le partage des tâches est toujours relativement marqué. Cet article met l'accent avant tout sur la participation des pères aux tâches domestiques et parentales. Qui sont ces pères qui investissent relativement beaucoup de temps dans le ménage et la famille et quelles caractéristiques sociodémographiques favorisent un tel engagement ?

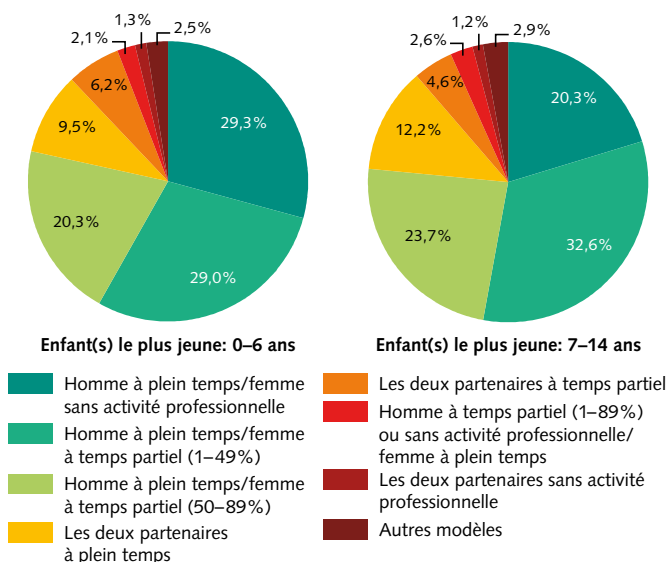
Selon l'enquête suisse sur la population active (ESPA), la Suisse comptait en 2013 quelque 700'000 pères et autant de mères élevant en couple au moins un enfant de moins de 15 ans. 2,8% de ces pères et 24,1% de ces mères n'exerçaient pas d'activité rémunérée. Parmi eux, un septième des pères seulement se déclaraient «homme au foyer» (14,8% des pères sans activité rémunérée). Les mères non actives étaient près de neuf dixièmes (86,7%) à indiquer être femme au foyer. Parmi les parents dans un ménage de couple comprenant au moins un enfant de moins de 15 ans, 8,9% des pères et 61,8% des mères travaillaient à temps partiel. Parmi les pères actifs occupés à temps partiel, un peu plus d'un quart seulement déclaraient travailler à temps partiel pour pouvoir s'occuper des enfants (26,7%). C'était le cas de près des deux tiers (64,5%) des mères travaillant à temps partiel.

Partage des tâches dans les ménages constitués d'un couple avec enfant(s)

En 2013, dans la majorité des ménages constitués d'un couple élevant au moins un enfant de moins de 15 ans, le père exerçait une activité rémunérée à plein temps et la mère à temps partiel. C'était le cas de la moitié des ménages comptant au moins un enfant de moins de 7 ans et d'un peu plus de la moitié de ceux comptant au moins un enfant entre 7 et 14 ans. Le modèle du père travaillant à plein temps et de la mère au foyer se retrouvait dans 29,3% des ménages comptant un enfant de moins de 7 ans. Les deux parents exerçaient une activité rémunérée à temps partiel dans 6,2% des ménages constitués d'un couple avec au moins un enfant de moins de 7 ans et dans 4,6% de ceux avec au moins un enfant de 7 à 14 ans.

Si l'on compte le temps investi pour le travail rémunéré et le travail non rémunéré des mères et des pères dans les ménages constitués d'un couple élevant au moins un enfant de moins de 15 ans, le temps consacré au travail non rémunéré est nettement plus important. Dans ces ménages, pères et mères consacrent en moyenne 79 heures environ au travail domestique et familial et 54 heures au travail rémunéré. Le partage des tâches entre les partenaires est inégal tant pour les tâches domestiques et familiales que pour le travail rémunéré. Les mères s'acquittent du gros des tâches domestiques et familiales (51 heures) et les pères accomplissent la plupart du travail rémunéré (près de 40 heures). Si les tâches domestiques et familiales sont réparties de manière relativement inégale, la charge de travail totale des pères (68 heures par semaine) est comparable à celle des mères (67 heures par semaine).

Modèle d'activité professionnelle dans les couples¹ avec au moins un enfant de moins de 15 ans, en 2013 G 14

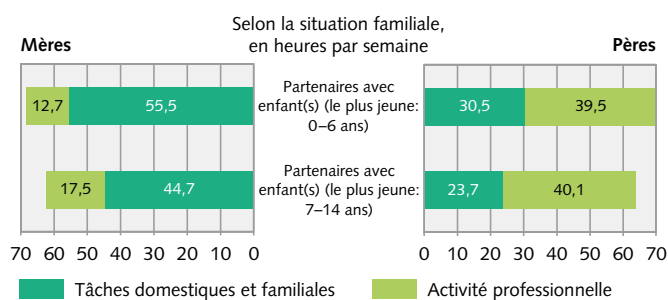


¹ La femme entre 25 et 63 ans/l'homme entre 25 et 64 ans, sans personnes au chômage au sens du BIT.

Source: OFS - ESPA

© OFS, Neuchâtel 2014

Nombre d'heures consacrées au travail domestique et familial et à l'activité professionnelle¹, en 2013 G 15



¹ Seulement personnes en âge d'exercer une activité professionnelle (femmes de 15 à 63 ans, hommes de 15 à 64 ans).

Source: OFS - ESPA, module Travail non rémunéré

© OFS, Neuchâtel 2014

Les femmes investissent davantage de temps que les hommes dans la plupart des tâches domestiques et familiales. Les travaux administratifs et les travaux manuels constituent ici une exception. Faire la cuisine⁷ est l'activité la plus gourmande en temps (mères: 13,2 heures par semaine; pères: 5,6 heures par semaine). Viennent ensuite les travaux de nettoyage et de rangement (mères: 6,5 heures par semaine; pères: 1,7 heure par semaine). Les achats prennent en moyenne 3,3 heures par semaine aux mères et 1,8 heure aux pères. La lessive et le repassage restent dévolus aux femmes: 3,6 heures par semaine pour les mères et 0,6 heure pour les pères. Dans les ménages familiaux, les tâches de prise en charge des enfants sont celles qui prennent le plus de temps parmi les tâches domestiques et familiales. Les mères consacrent en moyenne 21,1 heures par semaine à des tâches comme laver les enfants, les habiller, jouer avec eux, les accompagner ou les aider à faire leurs devoirs. La valeur correspondante atteint 13,0 heures chez les pères.

⁷ Y compris mettre la table, faire la vaisselle, ranger la vaisselle.

T1 Charge du travail domestique et familial selon le groupe d'activités, en 2013

Mères et pères¹ avec partenaire et enfant (le plus jeune de 0–14 ans), en heures par semaine

	Femmes	Hommes
Travail domestique et familial total	51,3	27,6
Travail domestique total	30,7	14,7
Préparer les repas	9,6	3,6
Laver et ranger la vaisselle, mettre la table	3,6	2,0
Faire les achats	3,3	1,8
Nettoyer, ranger	6,5	1,7
Faire la lessive, repasser	3,6	0,6
Travaux manuels	0,8	2,0
Animaux, plantes, jardinage	2,1	1,5
Travaux administratifs	1,2	1,5
Garde et soins aux enfants, total	21,1	13,0
Nourrir les petits enfants, les laver ²	10,1	4,9
Jouer avec les enfants, faire les devoirs	13,3	8,9
Accompagner les enfants, les emmener quelque part	1,6	1,3

¹ Population résidente permanente de 15 ans et plus

² Parents avec enfant le plus jeune de 0–6 ans seulement

Source: ESPA, module Travail non rémunéré

© OFS, Neuchâtel 2014

Le temps requis par la charge totale des travaux domestiques et familiaux incombant aux pères et aux mères a augmenté légèrement entre 2010 et 2013 dans les ménages constitués d'un couple avec enfant(s). Les mères consacrent en partie un peu moins de temps qu'avant au travail domestique, mais en passent davantage à s'occuper des enfants. Les pères prennent un peu plus le temps de s'occuper des enfants et de certains travaux domestiques.

Qui sont les «pères engagés» ?

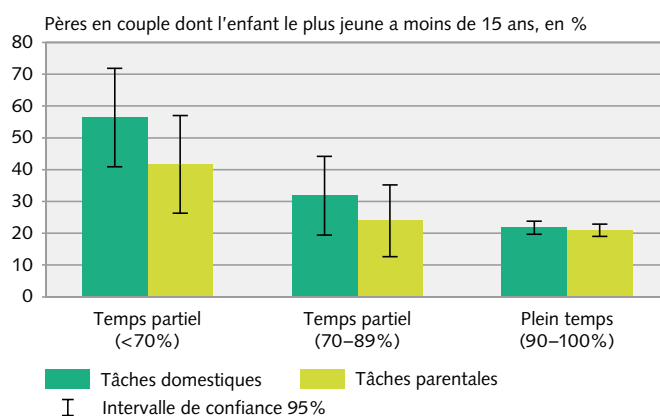
La question du partage des tâches dans les ménages constitués d'un couple avec enfants est traitée ci-après sous l'angle de la contribution des pères aux tâches domestiques et familiales. Sont analysées les situations déterminantes pour l'engagement des pères dans le travail domestique et le travail familial selon différentes caractéristiques (âge, état civil, statut d'activité, taux d'occupation de la partenaire, niveau de formation de la partenaire, revenu du ménage, etc.). Une étude de l'Office fédéral de la statistique⁸ porte sur les pères et partenaires engagés dans la sphère domestique et familiale, qui vivent en couple et élèvent au moins un enfant âgé de moins de 15 ans. Par «pères engagés», on entend les pères qui investissent plus de temps dans les tâches domestiques et parentales que les trois quarts des pères⁹.

⁸ Carole Liechti, Jacqueline Schön-Bühlmann: Les pères engagés dans la sphère domestique et familiale. Module sur le travail non rémunéré 2010 de l'enquête suisse sur la population active. OFS, Neuchâtel 2013.

⁹ En d'autres termes, ils représentent le quart des pères qui consacrent le plus de leur temps à ces tâches. Par «pères» on entend ici les pères et les partenaires vivant dans un ménage constitué d'un couple élevant au moins un enfant de moins de 15 ans.

L'analyse descriptive montre que les pères engagés aussi bien dans les tâches domestiques que parentales sont surreprésentés parmi ceux qui ont de jeunes enfants, ceux de nationalité étrangère et ceux qui vivent en ville. Le nombre d'enfants par ménage ne joue pas un rôle important. Les pères au chômage consacrent plus de temps aux tâches parentales et au travail domestique que les pères actifs occupés. Ceux qui ont un emploi à temps partiel s'investissent davantage dans ces travaux que l'ensemble des pères, alors que les indépendants participent nettement moins aux travaux domestiques et familiaux. Les pères engagés sont surreprésentés dans les ménages qui recourent aux services d'accueil extrafamilial des enfants. Dans les couples où la partenaire travaille à plein temps, les pères semblent s'investir davantage dans le travail domestique. La part du travail familial fourni par les pères est la plus haute quant la partenaire travaille à 50–89% et la plus basse quant elle a un emploi de moins de 50%¹⁰.

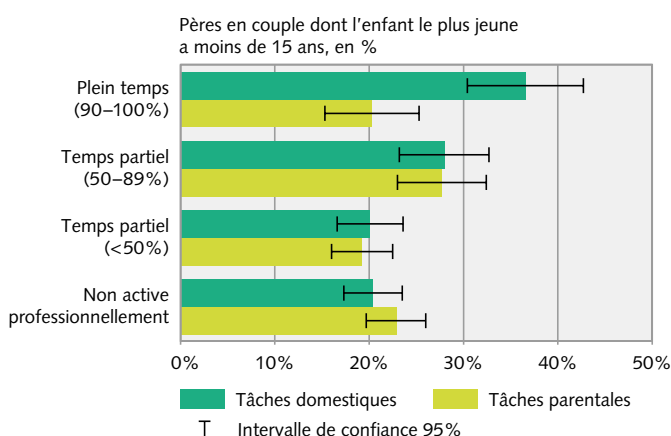
Part de pères engagés dans les tâches domestiques et parentales selon le taux d'occupation, en 2010 G 16



Source: OFS – ESPA, module Travail non rémunéré

© OFS, Neuchâtel 2014

Part de pères engagés dans les tâches domestiques et parentales selon le taux d'occupation de la conjointe, en 2010 G 17



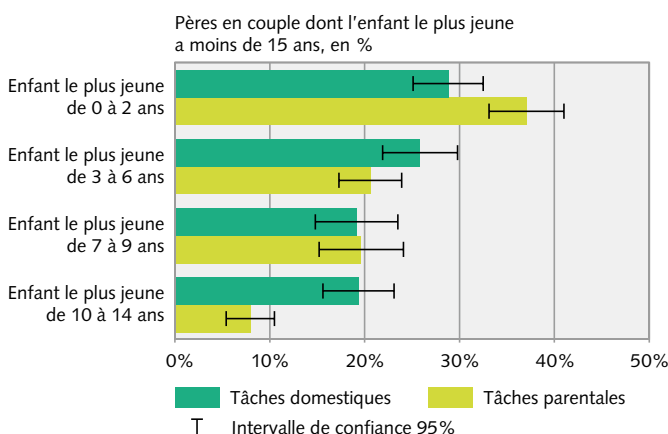
Source: OFS – ESPA, module Travail non rémunéré

© OFS, Neuchâtel 2014

¹⁰ Certaines caractéristiques ne concernent que les pères qui s'investissent dans les tâches parentales, d'autres portent sur le travail domestique effectué par les pères engagés (pour plus de détails, voir la publication citée à la remarque 8).

Part de pères engagés dans les tâches domestiques et parentales selon l'âge du plus jeune enfant, en 2010

G 18



Source: OFS – ESPA, module Travail non rémunéré

© OFS, Neuchâtel 2014

Pour identifier précisément les facteurs qui influent sur le temps investi par les pères, on a testé les caractéristiques retenues au moyen d'une régression logistique. Les résultats confirment pour l'essentiel l'analyse descriptive. Un taux d'occupation relativement bas du père (<70%), un taux d'occupation relativement élevé de la partenaire (50–100%) et l'âge du plus jeune enfant influent sur la probabilité que le père fasse partie du groupe des «pères engagés», tant pour les tâches domestiques que pour la prise en charge des enfants.

Remarques finales

Les résultats de l'analyse multivariée soutiennent l'hypothèse que les facteurs qui influent sur la participation aux tâches parentales ne sont pas forcément les mêmes que dans le cas du travail domestique. L'analyse montre aussi la forte influence de l'âge du plus jeune enfant en plus du taux d'occupation des deux parents. La présence dans le ménage d'un enfant de moins de trois ans accroît nettement la participation du père aux tâches parentales et au travail domestique.

■ Carole Liechti, Jacqueline Schön-Bühlmann, Office fédéral de la statistique

Référence

OFS (2013), *Les pères engagés dans la sphère domestique et familiale*. Module sur le travail non rémunéré 2010 de l'enquête suisse sur la population active, Neuchâtel.

Accueil extrafamilial des enfants en Suisse: réflexions et perspectives

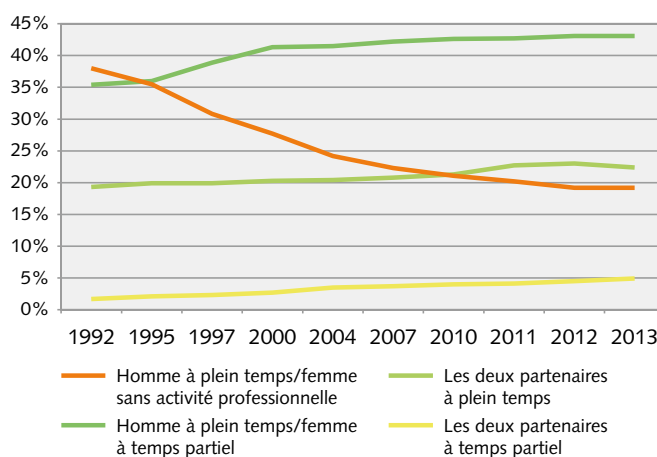
A l'heure où l'accueil extrafamilial des enfants (AEF) est une question importante du débat politique suisse, le besoin de statistiques fiables pour mesurer le phénomène et saisir les évolutions devient pressant. Alors quelles sont les données disponibles? Pour différentes raisons liées à la spécificité du cas suisse, l'offre en matière d'AEF est actuellement encore difficile à quantifier. Quant à la demande des ménages, l'OFS dispose d'enquêtes permettant de la saisir. Il s'agit toutefois de définir les sources et indicateurs pertinents pour mesurer au mieux le phénomène.

Accroissement des besoins en matière d'accueil extrafamilial des enfants

En Suisse, et plus globalement en Europe, des changements démographiques et des changements dans la structure du marché du travail ont amené un accroissement des besoins en matière d'accueil extrafamilial des enfants. L'augmentation du nombre de divorces, de familles monoparentales et l'entrée massive des femmes sur le marché de l'emploi constituent autant d'exemples de ces changements. Ils ont amené, au moins partiellement, à une défamiliarisation de la garde des enfants¹¹.

Comme mentionné, un élément particulier lié au besoin croissant d'accueil extrafamilial est l'augmentation du travail féminin. Cette augmentation va de pair avec une progression, depuis 1991, du travail à temps partiel dans la population active occupée. En effet, depuis le début des années 90, on observe une forte diminution du pourcentage de couples dans lesquels l'homme est à plein temps et la femme sans activité professionnelle, ceci au profit d'un modèle où les deux partenaires travaillent, mais à des taux d'occupation différents (voir graphique G 19). En 2013, parmi les modèles d'activité professionnelle des couples, le plus fréquent est celui où le père travaille à plein temps et la mère à temps partiel.

Evolution des modèles d'activité professionnelle dans les couples¹ avec ou sans enfant(s), 1992–2013 G 19



¹ La femme entre 25 et 63 ans/l'homme entre 25 et 64 ans, sans personnes au chômage au sens du BIT.

Source: OFS – ESPA

© OFS, Neuchâtel 2014

¹¹ Cf. Article Mahon (2001)

Actuellement, plus de la moitié des femmes qui exercent une activité professionnelle ont un emploi à temps partiel, contre seulement un homme sur sept. En Suisse, le travail à temps partiel est ainsi une caractéristique de la vie professionnelle des femmes. Cette flexibilité du temps de travail féminin, couplée à un partage sexué des tâches, sont les principales mesures de conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle adoptées par les couples¹². Or, comme le mentionne une étude du PNR 60 (2013)¹³, la réduction du taux d'occupation a un impact négatif sur les possibilités de carrière. Au milieu des différents facteurs rattachés à la situation économique et aux conditions historiques spécifiques de la Suisse expliquant le succès du temps partiel féminin, on relève le prix élevé des services de garde, mais aussi la disponibilité limitée des places d'accueil. En effet, le fait que les structures d'accueil en Suisse soient peu nombreuses et coûteuses induit souvent un sentiment de non-choix ou choix limité quant à l'insertion professionnelle des mères¹⁴.

Comme expliqué ci-avant, en Suisse, l'offre en matière d'accueil formel ou institutionnel est faible. Cet état de fait va contribuer à favoriser certains modèles d'activité dans les couples au détriment des autres et, par corollaire, potentiellement limiter les possibilités de carrières des femmes. Ainsi, l'hypothèse d'un lien entre l'offre d'accueil extrafamilial et les questions d'égalité hommes-femmes peut être posée. Selon l'étude «Accueil extra-familial des enfants et égalité» du PNR 60 (2013), le nombre de mères travaillant à plein temps serait proportionnel au nombre de places d'accueil dans un canton donné. Une augmentation du nombre de places aurait alors pour effet un accroissement du nombre de femmes occupant un poste à temps complet. Dans les arrangements pris au sein du couple, les pères adaptent également leur taux d'activité en fonction de la disponibilité d'une offre d'accueil pour jeunes enfants ou pour écoliers: l'augmentation du nombre de place dans ces secteurs a pour effet de tendre vers une diminution du temps plein chez les hommes. On relève que ce lien significatif entre l'offre d'accueil et le taux d'occupation a été établi pour des régions de Suisse alémanique où, comparativement aux autres régions de Suisse, le nombre de places disponibles est moindre. Globalement, toujours selon l'étude mentionnée, «l'offre de structures d'accueil du secteur formel a une incidence positive sur l'égalité des chances» dans la mesure où elle permet une répartition des rôles plus égalitaire entre pères et mères.

L'incidence positive d'une offre d'accueil développée ne se limite pas aux rapports de genre. Dans une perspective de lutte contre la pauvreté, des structures d'accueil adaptées et de qualité devraient amener à une harmonisation des chances de départ des enfants. Les services de garde de la prime enfance favorisent en effet le développement de compétences cognitives, linguistiques et sociales. Selon Caritas Suisse (2013), l'investissement dans la formation et dans la prise en charge des enfants dès la naissance constituent des éléments centraux d'une politique durable de lutte contre la pauvreté. Les données de l'enquête SILC-2011 montrent qu'entre les différentes caractéristiques sociodémographiques permettant de délimiter la population pauvre, la formation achevée la plus élevée joue

en effet un rôle prépondérant¹⁵. Les personnes sans formation postobligatoire sont presque deux fois plus souvent pauvres que les personnes ayant achevé une formation de degré secondaire II (13,7% contre 6,9%). Le taux de pauvreté est le plus faible (5,0%) chez les titulaires d'un diplôme du degré tertiaire (haute école universitaire ou haute école spécialisée). Les résultats d'une étude du PNR 60 (2014)¹⁶ vont dans le sens de ces constats en affirmant que «l'accès insuffisant à une prise en charge professionnelle des enfants contribue à renforcer les inégalités existantes en matière d'éducation».

Des données fiables pour saisir les évolutions et établir des politiques ciblées

Face aux changements démographiques et aux évolutions de la structure du marché du travail, différents acteurs des sphères économique, scientifique et politique ont montré la nécessité de proposer une meilleure offre en matière d'accueil extrafamilial, ceci dans le but de répondre aux besoins nouveaux des personnes avec enfants, mais aussi aux exigences d'un système éducatif en mutation. Suivant cette logique, un programme d'impulsion d'une durée déterminée (2003–2011, prolongation jusqu'en 2015) visant à créer de nouvelles places d'accueil a été mené par la Confédération. Les incitations financières proposées ont finalement permis la création de plus de 30'000 nouvelles places, ce qui correspond approximativement à une augmentation de 80% du nombre estimé de places d'accueil.

La mise en œuvre du programme d'impulsion a soulevé un certain nombre de questions et, se faisant, souligné le besoin des données statistiques fiables sur l'accueil extrafamilial des enfants dans le pays. Montrant les évolutions du domaine, les données devraient servir de base pour l'établissement de politiques publiques ciblées et adaptées. L'Office fédéral de la statistique (OFS) est responsable de fournir ces données et de construire, à terme, une statistique nationale couvrant l'ensemble de la problématique au niveau suisse. Par le biais de différents indicateurs, il s'agit d'observer la demande et l'offre en matière de garde d'enfants.

Les services de garde en Suisse: comment mesurer l'offre et la demande ?

A plusieurs titres, l'offre de services de garde pour enfants en âges préscolaire et parascolaire est très hétérogène et, pour cause, difficile à mesurer. Dans le système fédéraliste suisse, la prise en charge des questions d'accueil extrafamilial repose principalement sur les cantons ou les communes. En fonction de la zone considérée, les compétences en matière d'autorisation, de surveillance et de réglementation sont soit du ressort du canton, soit des communes. Les deux niveaux politiques peuvent même, dans certains cas, se partager les compétences, entraînant une hétérogénéité des situations cantonales, voire communales. On relève ainsi de fortes différences régionales, notamment en matière d'approvisionnement et de réglementation. Cette organisation complique singulièrement la mise en place d'une statistique nationale de l'accueil extrafamilial des enfants.

¹² Cf. Article Adema et Thévenon (2004)

¹³ Cf. Article INFRAS et SEW (2013)

¹⁴ Cf. Article Henchoz (2014)

¹⁵ Cf. Actualités OFS (2013)

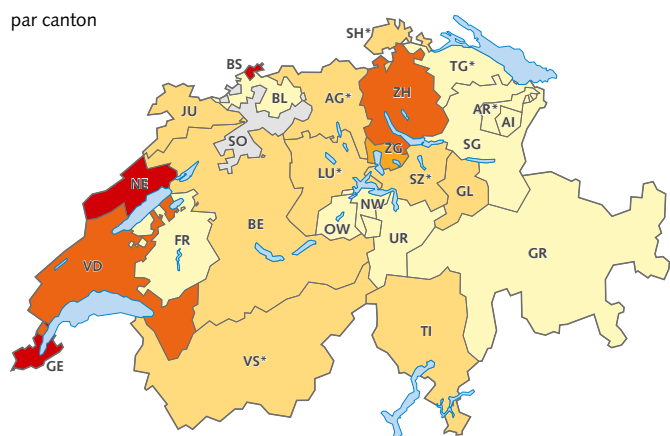
¹⁶ Cf. Rapport PNR 60 (2014)

Malgré la complexité de la démarche, l'étude «Accueil extra-familial des enfants et égalité» du PNR 60 (2013) a pu montrer que, en Suisse, une place de crèche à plein-temps est disponible pour seulement 11% des enfants en âge préscolaire (0–3 ans) et 8% des enfants en âge scolaire (4–12 ans). Ces pourcentages sont tous deux loin des objectifs posés par l'Union Européenne, à savoir une place d'accueil pour 33% des enfants en âge préscolaire et pour 90% des enfants suivant le cursus scolaire, montrant un important décalage entre la demande de la population et l'offre formelle à disposition. Ce décalage est d'ailleurs mis en avant dans une étude du PNR 52 sur les potentiels de demande (2005): sur la base d'une extrapolation de données, le rapport estime qu'environ 168'000 enfants sont potentiellement demandeurs d'une place en crèche ou dans une famille de jour. Reste à considérer le fait que les résultats varient considérablement selon le canton considéré (voir carte C1).

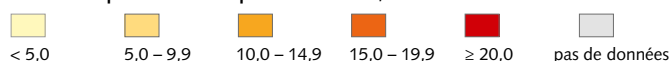
Places de crèches (0 à 3 ans): Taux d'approvisionnement moyen, de 2009 à 2010

C 1

par canton



Nombre de places d'accueil pour 100 enfants, en %



* Cantons dont les données sont incomplètes (AG, AR, LU, SH, SZ, TG, VS)

Source: PNR60 Rapport final, INFRAS et SEW 2013 © OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2014

Se basant sur le Registre des entreprises et des établissements (REE) et la Statistique structurelle des entreprises (STATENT), l'OFS travaille actuellement à produire des données mesurant le nombre de structures d'accueil par canton ainsi que le nombre de places à disposition. Dans ces enquêtes et registres, les données sur les structures d'accueil peuvent être identifiées grâce à une nomenclature générale des activités économiques (NOGA). Au sein de cette classification des activités, il existe en effet une catégorie «crèches et garderies d'enfants» regroupant théoriquement l'ensemble des structures du préscolaire, du parascolaire, mais également les familles et mamans de jour.

Cependant, une comparaison avec des données cantonales¹⁷ a montré des problèmes d'exhaustivité dans le REE et la STATENT. Après analyse des données du domaine préscolaire, on constate que pour environ 27% des unités du code NOGA sur les crèches et garderies, il manque l'information sur le type de structure ou la forme de garde. Quant aux structures d'accueil parascolaire, elles sont la plupart du temps invisibles dans les registres et enquêtes car englobées dans une école. Face à ces problèmes, il s'agit maintenant pour l'OFS de collecter les informations manquantes, puis, sur la base de ces données collectées, densifier et améliorer la qualité des informations du code NOGA sur les crèches et garderies d'enfants.

Sachant que des données doivent être récoltées pour faire du REE et de la STATENT des sources fiables en vue de la construction d'indicateurs de l'AEF, l'OFS recherche actuellement des informations au niveau cantonal. Par le biais des renseignements mis à disposition sur la plate-forme du SECO «Conciliation travail-famille», on constate que certains cantons ne possèdent pas de données ou statistiques sur leurs structures d'accueil et que, de manière générale, la collecte de données par les cantons ne relève pas d'une démarche harmonisée. Encore une fois, l'hétérogénéité des situations cantonales – en matière d'offre mais aussi en matière de données à disposition – complexifie fortement la mise en place d'une statistique nationale sur l'AEF.

Si les considérations ci-avant cherchent à quantifier l'AEF par le biais des entreprises et institutions, l'analyse de chiffres du côté de la demande permet également d'apporter des informations sur l'utilisation, en Suisse, des services de garde par les familles. Dans cette perspective, il s'agit de mesurer les consommations des ménages et des personnes en matière d'accueil extrafamilial des enfants. L'intérêt de construire des indicateurs sur la base de la demande est, entre autres, de saisir le recours à des services non institutionnels et/ou gratuits qui, de fait, ne peuvent pas être saisis par le biais des entreprises. On fait ici référence à des enfants qui seraient régulièrement gardés par de la parenté (par ex. les grands-parents), des amis, des connaissances, etc. Cette dimension non institutionnelle de l'AEF semblent avoir une place prépondérante: l'étude du PNR 60 (2013) relève que les familles dans lesquelles les parents exercent une activité professionnelle recourent pratiquement aussi souvent à un garde par le secteur informel qu'à une par le secteur formel¹⁸.

¹⁷ Il s'agit d'une part de listes de crèches fournies par certains cantons qui en disposent (notamment ZH, LU, SG, ZG), d'autre part d'une liste de l'OFAS contenant l'ensemble des structures d'accueil subventionnées par la Confédération.

¹⁸ Cette place importante prise par les canaux informels n'est certainement pas sans lien avec l'approvisionnement et les coûts dans le secteur formel. Pour cause, la limitation du nombre de places d'accueil à disposition, l'absence de flexibilité et une politique de cofinancement qui pèse lourd dans le budget des ménages encouragent les personnes avec enfants à se tourner vers d'autres formes de garde non institutionnelles.

En Suisse, la demande en matière d'AEF, caractérisée notamment par une combinaison de différents types de garde (formels et informels), ne dépend pas uniquement d'une décision des couples ou personnes avec de jeunes enfants. L'offre de structures d'accueil, le coût d'une place, la région, le taux d'occupation des parents, les salaires, le type de ménage ou encore l'âge des enfants sont autant d'éléments qui influencent la manière de recourir aux différentes formes de garde disponibles. Ces facteurs interagissent de manière complexe, amenant souvent à une situation de non choix ou choix limité pour les parents avec enfants, et plus particulièrement les mères ou les familles à bas revenus.

Dans ce domaine, l'OFS dispose d'enquêtes qui sont à même de fournir des données de qualité. L'Enquête suisse sur la population active (ESPA), l'enquête sur les Revenus et conditions de vie en Suisse (SILC) et l'Enquête sur les familles et les générations (EFG) collectent chacune des informations sur les modes de gardes et services auxquels les ménages ont recours. L'OFS travaille actuellement à la définition des indicateurs et, plus spécifiquement, élabore un cadre de réflexion pour le choix des sources à utiliser en vue de leur production. Les premiers indicateurs du côté de la demande vont être publiés en 2014.

Conclusion

En Suisse, l'hétérogénéité des situations cantonales en matière d'offre et de demande d'accueil extrafamilial des enfants rend difficile l'élaboration d'une statistique nationale. En effet, si les modalités de recours aux services de garde des familles varient selon les régions, il est également complexe d'avoir un panorama général de l'offre de structures d'accueil. La collecte de données et la mise sur pied de statistiques par les cantons relèvent de démarches morcelées et non harmonisées. Du côté de l'offre, le nombre de places d'accueil est un indicateur particulièrement difficile à mesurer.

Dans ce domaine, des informations statistiques fiables et précises sont nécessaires pour permettre des prises de décision politiques. Sachant que les questions d'AEF renvoient à des enjeux de conciliation entre la vie professionnelle et la vie familiale, d'égalité des chances entre femmes et hommes, mais aussi entre enfants issus de différents milieux sociaux, l'OFS travaille actuellement à la production des données permettant une meilleure compréhension du phénomène et de ses implications pour les familles.

■ Marion Aeberli, OFS

Références

- Adema W. und Thévenon O. (2004), Bébés et employeurs: la Suisse face aux autres pays de l'OCDE, In *La vie économique*, 11(1), 5–10.
- Caritas (2013), Des chances égales contre la pauvreté: une analyse de l'encouragement précoce dans les cantons, In *Rapport de l'Observatoire de Caritas concernant la politique de prévention de la pauvreté*, 1–18.
- Henchoz C. (2014), Des effets pervers des politiques d'égalité: l'exemple de la Suisse et du Québec, In *SociologieS online*, URL: <http://sociologies.revues.org/4635> [12.06.2014].
- Mahon R. (2001), What kind of social Europe? The example of child care, In *Social Politics*, 2002, 9(4) 5, 1–29.
- OFS (2013), La pauvreté en Suisse: Résultats des années 2007 à 2011, In *Actualités OFS*, 1–2.
- PNR 60 (2013), Accueil extra-familial des enfants et égalité. Version abrégée par INFRAS et SEW, Quels sont les enjeux de l'accueil extra-familial des enfants en termes d'égalité entre femmes et hommes?, 1–7.
- PNR 60 (2014), Egalité entre hommes et femmes. Résultats et impulsions, In *Rapport de synthèse*, 1–42.
- Stern S., Banfi S. et Tassinari S. (2005), Offre d'accueil extra-familial en Suisse: potentiels de demande actuels et futurs, Berne.

Informations complémentaires

Données statistiques et publications

- La loi fédérale sur les **aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants** est entrée en vigueur le 1^{er} février 2003. Il s'agit d'un programme d'impulsion d'une durée limitée visant à encourager la création de places d'accueil pour les enfants et ainsi permettre aux parents de mieux concilier famille et travail ou formation. Le Parlement a décidé, le 1^{er} octobre 2010, de prolonger de quatre ans, soit jusqu'au 31 janvier 2015, le **programme d'impulsion**.
- L'examen de l'OCDE sur la politique économique suisse fait ressortir que la situation économique en 2013 est plutôt bonne. L'OCDE juge cependant insuffisant la mise à profit du capital économique que représentent les femmes. Elle recommande à la Suisse de développer son **offre** en matière d'accueil extrafamilial, afin de faciliter la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale.

Impressum

Deux numéros de la Newsletter Démos sortiront dans le courant de 2014. Cette publication présente des informations concernant l'actualité statistique suisse récente, en particulier celle de la démographie de notre pays. Vous pouvez vous y abonner gratuitement ou la télécharger depuis le portail statistique.

<http://www.statistique.admin.ch> → Thèmes → 01 Population → Newsletter

Numéro de commande: 239-1402-05

Réalisation et complément d'information:

Office fédéral de la statistique, Section Démographie et migration, Tél. 058 463 67 11

E-mail: info.dem@bfs.admin.ch

Rédacteur responsable: Fabienne Rausa, OFS

Rédaction: Marion Aeberli, Carole Liechti, Andrea Mosimann, Jacqueline Schön-Bühlmann, Fabienne Rausa, OFS; Céline Schmid Botkine, Oliver Lipps, Ivett Szalma, FORS

Graphiques et Layout: Service Prepress/Print de l'OFS

Texte original: allemand, français, anglais

Traduction: Services linguistiques de l'OFS

Page de couverture: OFS; concept: Netthoevel & Gaberthüel, Bienne; photo: © Chancellerie fédérale – Béatrice Devènes, Dominic Büttner